

Critères minimaux de recevabilité d'un dossier d'Habilitation Universitaire en Génie Electrique de l'ENSIT EDST-CHU-GE (*)

Le candidat doit satisfaire les conditions suivantes :

C1) Avoir au moins 3 articles publiés dans des journaux impactés dans Clarivate, Web of Science, ISI Thomson. Le candidat doit être en première position dans au moins l'un des 3 articles, et au maximum en deuxième position pour le reste des articles.

C2) Les articles présentés doivent inclure des travaux effectués après l'obtention du grade de Maître-assistant et se rapportant aux axes de recherche du candidat.

C3) Le candidat doit avoir au moins cinq ans d'ancienneté dans le poste de Maître-assistant.

C4) Le candidat doit déposer un rapport de synthèse de ses travaux scientifiques (dont le taux de plagiat ne doit pas dépasser 15%) et un rapport de synthèse de ses activités pédagogiques.

Le test de plagiat sera effectué avec le logiciel adopté par l'université de Tunis, et vérifié exclusivement par la commission des thèses et d'habilitation.

La version numérique originale (Doc ou Latex) doit être présentée à la commission pour effectuer cette vérification.

C5) Avoir au moins deux mastères de recherches encadrés et soutenus ou bien un Mastère encadré et soutenu et la participation à l'encadrement d'une thèse soutenue, ou bien la participation à l'encadrement de deux thèses. Chaque participation à l'encadrement d'une thèse doit être justifiée par une publication dans un journal impacté dont le candidat est en deuxième position.

C6) L'appartenance du candidat à une structure de recherche est obligatoire ; dans le cas où le candidat a changé de structure de recherche lors de la préparation de son habilitation, deux cas sont à envisager:

- Si ce changement est à l'insu de l'ancien directeur de la structure de recherche, le candidat doit faire un arrangement à l'amiable (par écrit) ou s'acquitter de toutes les publications, les résultats obtenus et les données appartenant à ladite structure.
- Dans le cas contraire, le directeur de l'ancienne structure émet un écrit de non objection.

C7) Le candidat doit déposer un dossier pédagogique consistant contenant toutes ses productions pédagogiques (cours, polycopiés, fascicule de TP, livres...). La qualité de ces productions est jugée par la commission.

C8) Le candidat doit déposer un dossier comportant ses diverses activités scientifiques (rayonnement national et international, participation à des projets de recherche, participation éventuelle à l'organisation d'activités scientifiques, participation à la vie universitaire et associative).

Pièces à fournir pour le dossier d'Habilitation Universitaire en Génie Electrique de l'ENSIT ()**

Le dossier de recevabilité de l'Habilitation Universitaire doit contenir les documents suivants :

(P1) Un formulaire administratif de dépôt d'une habilitation universitaire,

(P2) Un CV détaillé,

(P3) Une liste des publications scientifiques et de la production pédagogique,

(P4) Une liste des candidats et des travaux encadrés, Co-encadrés ou ayant participé,

(P5) Un formulaire de dépôt de dossier avec les références complètes de toutes les publications scientifiques (nature de la publication, Journal, année, pages, titre, auteurs, facteur d'impact, DOI, etc) signé par le candidat,

(P6) Un exemplaire du rapport de synthèse des travaux scientifiques,

(P7) Un exemplaire du rapport de synthèse des activités scientifiques et pédagogiques,

(P8) Un recueil des publications,

(P9) Un dossier pédagogique contenant toutes les productions pédagogiques (cours, photocopiés, fascicules de TP, livres...),

(P10) Un dossier comportant toutes les pièces justificatives des activités scientifiques et pédagogique du candidat,

(P11) Trois CDs contenant tout le dossier en version numérique.

(*) Les nouveaux critères rentrent en vigueur à partir de la session de Janvier 2022, toutefois les anciens critères restent applicables uniquement pour la session de Janvier 2022 et ne seront plus considérés par la suite.

(**) La qualité de l'organisation du dossier déposé sera prise en compte lors de l'évaluation.